

livres et encore moins d'un libraire comme moi, c'est de quoi je suis fort persuadé, depuis la lettre qu'il m'écrivit du 29 de janvier, par laquelle il me dit que je peux disposer ainsi que je le jugerai à propos, des livres que j'avais achetés sur la fin de notre voyage et dont je lui avais envoyé le mémoire seulement ces jours passés, suivant ce que j'ai écrit à Votre Révérence, parce qu'ils n'étaient arrivés que longtemps après les comptes donnés par Votre Révérence, il me marquè absolument qu'il n'en veut point. Mais comme apparemment le mémoire aura été vu par ceux qui approchent de ce prélat, qui auront connu cinq ou six petits livres de leur goût et à bonne composition, il veut que je les lui envoie. C'est ce que je ferai aussitôt, quoique je ne le dusse point faire, parce qu'ils sont à bon marché, c'est parce qu'ils sont joints à divers autres, que j'ai achetés et qui me restent sur les bras, et que je ne pourrai plus débiter, puisque j'en tire les meilleurs. Ce serait là une occasion de chagrin pour moi, si le bon Dieu ne m'avait pas mis en effet de n'avoir pas besoin de semblables pratiques.

« La caisse de tableaux est enfin arrivée depuis hier, je la retirerai de la douane en même temps et demain je la ferai partir pour Marseille d'où elle sera envoyée au R. P. Procureur général (13). Je crois que Votre Révérence ne prétend pas que je paie les frais, au contraire que le R. P. Procureur général les devra payer depuis Lyon jusqu'à

---

(13) Les tableaux dont il est question appartenaient à l'abbaye de Saint-Germain, les moines dont la situation financière n'était pas brillante à cette époque, obérés qu'ils étaient par des constructions nouvelles, les faisaient vendre à Rome par l'intermédiaire du P. Estiennot, le procureur général de la Congrégation.